AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 11 septembre 2023.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 472, rue Poulin (2 720 469)

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un chalet n'ayant pas sa façade face à la rue.

Selon le règlement de zonage 198-2007, 6.5, tout nouveau bâtiment principal situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doit avoir la façade sur une voie publique ou privée.

Sur l'ensemble du territoire de la municipalité, le ou les murs des bâtiments principaux donnant sur une voie publique doivent avoir un accès au rez-de chaussée du bâtiment principal.

Donné à Scott, ce 21 août 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 août 2023.

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier